



Pensiôn alimentaire discutee

Par **Calysi**, le **15/06/2020** à **15:35**

Divorcee depuis plus de 23 ans et percevant une pension alimentaire (si je ne me remarie pas - ce qu'il est le cas-) .

Cette pension a été fixée au prorata ;20%)du salaire de mon ex pour un montant de 1000 e.

Mon ex a toujours été salarié et effectuait du conseil via une autre société qui lui appartenait y compris pendant notre union

Celui ci touchant environ 3800 e de retraite il veut baisser cette pension à 500 e .

Hors depuis notre divorce mon ex a acheté un appartement de quasi 100m2 à Paris , 2 studios de 28 m2 chacun, d'une maison de campagne en Bourgogne . Il vit actuellement à Londres et a émis le désir de s'acheter une maison en Angleterre.

Il est remarié sans enfant. Son épouse âgée de 23 ans de moins que lui n'a jamais travaillé contrairement à moi .

pensez vous que je doive l'amener en justice pour récupérer ce qu'il me doit ?

merci de me

donner des conseils

et la marche à suivre ,

je perçois environ 1220 e/ mois de retraite .
Cordialement

Par **youris**, le **15/06/2020** à **18:20**

bonjour,

je suppose qu'il s'agit d'une prestation compensatoire et non d'une pension alimentaire qui est prévue pour les enfants.

il est possible pour les ex-époux de demander la révision du montant de la rente.

mais le bénéficiaire de la rente ne peut pas en demander l'augmentation.

vous indiquez vouloir récupérer ce qu'il vous doit, mais s'il vous verse 1000 € de rente, cela correspond au montant prévu, il ne vous doit rien.

je ne peux que vous conseiller de consulter un avocat.

salutations